

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 AOUT 2016 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Noël GREVE, Ludwig MONTAGNE, Christelle PAPIN, Christian ROUCHON, Christelle LOUIS PEPIN, Adjoint ; Maxime BLACHON, Cécile BRUYERE, Myriam GACHE, Jacky GRIBET, Conception JUNIQUE, Delphine JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Maryse MONTALON, Bernard ROYET, Yvan ROZIER

Absents excusés : Robert DEYGAS donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Hélène LARMANDE, Marlène LE DU.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard ROYET au sujet de son désaccord quant à la formulation de ses propos lors du conseil municipal du 19/07/2016.

Après débat, Monsieur Bernard ROYET demande que la phrase ne lui convenant pas soit supprimée du compte-rendu. Devant le refus de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard ROYET informe qu'il ne souhaite pas signer ledit compte-rendu.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

ADHESION GROUPEE AU SERVICE SVP « REFERENCE »

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du schéma de mutualisation, l'adhésion groupée à un service d'assistance juridique type SVP a été évoquée.

Certaines mairies n'étant pas intéressées, il a été décidé de sortir cette piste du schéma de mutualisation, et de la traiter comme une commande groupée, en négociant des tarifs de groupe.

La commune est intéressée par ce service d'assistance juridique et souhaite donc souscrire à la formule « référence » pour un montant de 120,00 € HT par mois, soit 1 440,00 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de la commune au service d'assistance juridique SVP formule « référence » pour un montant de 1 440,00 € HT par an, par commande groupée gérée par la Communauté et autorise M. le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

ADMR - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Madame Odette REYNAUD, Présidente de l'association ADMR St-Uze/St-Barthélemy de Vals

concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour pallier aux dépenses prévues à l'occasion de la fête de ses 40 ans d'existence.

Suite à la transmission du budget prévisionnel pour cette occasion, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'association ADMR St-Uze/St-Barthélemy de Vals concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour pallier aux dépenses prévues à l'occasion de la fête de ses 40 ans d'existence et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de 500 € au bénéfice de l'association ADMR St-Uze/St-Barthélemy de Vals et signer tout document se rapportant à cette affaire.

ENERGIE SDED – ADHESION COMPETENCE OPTIONNELLE « CREATION ET INFRASTRUCTURE DE CHARGE »

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre au besoin des collectivités publiques, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, Energie SDED, a adopté la compétence optionnelle « création et infrastructure de charge » par laquelle « le syndicat peut créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Pour la durée d'adhésion à cette compétence optionnelle, qui est de 8 ans, Monsieur le Maire rappelle qu'Energie SDED, seule intercommunalité drômoise à laquelle adhère l'ensemble des 369 communes du département, est un acteur incontournable du développement durable auprès des territoires.

Ainsi, le Syndicat s'est positionné, dans le cadre de ses compétences, comme un acteur opérationnel à même de mettre en œuvre une partie des orientations et objectifs fixés dans les engagements nationaux et retranscrit pour cette compétence à l'article L.2224-37 du CGCT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son intention de transférer à Energie SDED la compétence « Création et infrastructure de charge » prévues dans la partie II des Statuts d'Energie SDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer à Energie SDED la compétence « Création et infrastructure de charge » prévues dans la partie II des Statuts d'Energie SDED et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à la famille Faure concernant le fossé supprimé par leurs soins.

- Une information est donnée concernant les nombreux impayés du restaurant scolaire suite à la mise en place du logiciel e-ticket. Une étude est en cours pour intégrer le prépaiement.

- Un point est fait sur les candidatures reçues pour le poste d'adjoint administratif, et sur les entretiens programmés à cet effet.

- Ludwig MONTAGNE informe :

* que la réunion annuelle avec les associations aura lieu le samedi 17/09/2016 à 9h00 en mairie.

* que la réunion des finances aura lieu le mardi 27/09/2016 à 18h30

* que la commune a reçu un dispositif d'alerte cévenol concernant les fortes précipitations

- Noël GREVE :

* fait le point sur les travaux faits par le service technique

* parle du chantier passe à poisson, derrière le lac, qui se termine cette semaine

* mentionne les travaux faits aux écoles pendant les vacances

* fait le point sur le désherbage en cours. Monsieur le Maire souligne que la commune ayant fait le choix de ne plus utiliser de désherbant, le service technique ne peut pas s'occuper de tous les quartiers en même temps, et réclame un peu d'indulgence de la part des habitants de la commune.

- Christelle PAPIN informe :

* que la soirée jeux du 23/09/2016 est annulée

* que la prochaine commission sociale aura lieu le 04/10/2016 à 18h30

* que les courriers pour le repas des anciens vont bientôt être envoyés

* que la prochaine banque alimentaire aura lieu le 14/09/2016

- Christian ROUCHON informe qu'une réunion pour le chiffrage de la traversée du village aura lieu le mardi 27/09/2016 à 9h00.

- Pierre MONTAGNE informe que les commerces de la maison des Mûriers seront mis à disposition le 1^{er} novembre 2016, et les logements en janvier 2017.

- Jacky GRIBET informe :

* que le nouveau site internet sera opérationnel en janvier 2017

* qu'un Saint-Barth Actus est en prévision

* que la commune a des gros problèmes de téléphonie suite au contrat passé avec ipset

- Yvan ROZIER :

* informe que l'éclairage public reste allumé au quartier du Pilon

* indique que le transfert de verres collectés sur la place du rond-point du Pilon pose problème, il y a des verres cassés de partout

* demande si des actions vont être mises en place pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

* demande que l'herbe sur les côtés de la route de Marnas soit tondue

* demande si pour la sécurité du village et des commerces, on ne pourrait pas mettre en place des détecteurs de mouvement sur les poteaux d'éclairage public

- Noël GREVE dit que les travaux de la traversée de Villeneuve sont enfin achevés. Les panneaux et le marquage au sol ont été posés. Le panneau 30 km/h sera à nouveau installé.

La liste des fêtes et manifestations de septembre et octobre est remise au conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE